



Ministère de l'Équipement, du Logement,
de l'Aménagement du Territoire et des Transports

*Direction
des Routes*

*Direction de la Sécurité
et de la Circulation Routières*

92-36
22.1.

ACCIDENTS CORPORELS DE LA CIRCULATION ROUTIERE 1987



DOCUMENT DE TRAVAIL

ACCIDENTS CORPORELS DE LA CIRCULATION ROUTIERE 1987

DOCUMENT DE TRAVAIL
Février 1988

Document réalisé et diffusé par le Centre de la Sécurité et des Techniques Routières du



SERVICE D'ETUDES TECHNIQUES DES ROUTES ET AUTOROUTES - 46, avenue Aristide Briand - B.P. 100 - 92223 BAGNEUX CEDEX - FRANCE
Tél. (1) 42.31.31.31 - Télécopieur : (1) 42.31.31.69 - Télex : 260763 SETRA BAGNX

S.E.T.R.A.
Service
Documentation

5752-92-36
21

SOMMAIRE

- DEFINITIONS - AVERTISSEMENT	5
- RESULTATS GENERAUX	7-8
- RESULTATS REGIONAUX	9
- RESULTATS DEPARTEMENTAUX	10-11
- REPARTITION DES VEHICULES IMPLIQUES	13
- IMPLIQUES PAR CATEGORIE D'USAGERS	
. MILIEU URBAIN (par classe d'agglomération)	15 à 19
. RASE CAMPAGNE (par catégorie de route)	20 à 24
. ENSEMBLE DES RESEAUX	25
- ACCIDENTS PAR MOIS ET PAR TYPE DE JOUR	
. MILIEU URBAIN (par classe d'agglomération)	27 à 31
. RASE CAMPAGNE (par catégorie de route)	32 à 36
. ENSEMBLE DES RESEAUX	37
- ACCIDENTS PAR HEURE	
. MILIEU URBAIN (par classe d'agglomération)	39 à 43
. RASE CAMPAGNE (par catégorie de route)	44 à 48
. ENSEMBLE DES RESEAUX	49
- IMPLIQUES PAR TRANCHES D'AGE	51
. HOMMES	52
. FEMMES	53
. PIETONS	54
. USAGERS DE 2 ROUES	55 à 58
. USAGERS DE VEHICULES AUTOMOBILES	59 à 63

- ACCIDENTS PAR CATEGORIE DE ROUTE	65 à 67
(milieu urbain, rase campagne, ensemble des réseaux)	
. HORS INTERSECTION	69 à 71
. EN INTERSECTION	73 à 75
. JOUR	77 à 79
. NUIT	81 à 83
- ACCIDENTS PAR CLASSE DE LARGEUR DE CHAUSSEE	85 à 87
(milieu urbain, rase campagne, ensemble des réseaux)	
. HORS INTERSECTION	89 à 91
. EN INTERSECTION	93 à 95
- ACCIDENTS SELON LA LUMIERE, LES CONDITIONS ATMOSPHERIQUES, L'ETAT DE LA SURFACE	
. MILIEU URBAIN	97
. RASE CAMPAGNE	98
. ENSEMBLE DES RESEAUX	99
- ACCIDENTS SELON LE NOMBRE DE VEHICULES IMPLIQUES	
. TOUS ACCIDENTS	101
. ACCIDENTS SANS PIETONS	102
. ACCIDENTS AVEC PIETONS	103
- ACCIDENTS IMPLIQUANT AU MOINS UN VEHICULE DE CATEGORIE DONNEE	105

DEFINITIONS

ACCIDENTS CORPORELS DE LA CIRCULATION ROUTIERE

ON APPELLE AINSI LES ACCIDENTS AYANT FAIT DES VICTIMES, SURVENUS SUR UNE VOIE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE ET IMPLIQUANT AU MOINS UN VEHICULE (animaux montés compris).

CETTE DEFINITION EXCLUT TOUS LES ACCIDENTS MATERIELS ET EN OUTRE CERTAINS ACCIDENTS CORPORELS, PAR EXEMPLE CEUX QUI SURVIENNENT SUR UNE VOIE PRIVEE OU FRAPPENT DES PASSANTS SUR LA VOIE PUBLIQUE MAIS SANS IMPLIQUER DE VEHICULE.

MILIEU URBAIN ET RASE CAMPAGNE

MILIEU URBAIN :

ENSEMBLE DE RESEAUX SITUES A L' INTERIEUR D' UNE AGGLOMERATION (définie au sens du Code de la Route comme étant la partie de route située entre deux panneaux d'entrée et de fin d'agglomération) QUELLE QU'EN SOIT LA TAILLE.

RASE CAMPAGNE :

RESTE DU RESEAU SITUE HORS AGGLOMERATION.

VICTIMES

TUES :

VICTIMES DECEDEES SUR LE COUP OU AU COURS D'UNE PERIODE DE SIX JOURS APRES L'ACCIDENT.

BLESSES :

VICTIMES D'ACCIDENTS, AYANT SUBI UN TRAUMATISME NECESITANT UN TRAITEMENT MEDICAL (avec ou sans hospitalisation); SI CE TRAITEMENT ENTRAINE 6 JOURS D'HOSPITALISATION OU D'AVANTAGE, LA BLESSURE EST QUALIFIEE DE GRAVE.

AVERTISSEMENT

LES NOMBRES D'ACCIDENTS CONTENUS DANS LA PRESENTE BROCHURE SONT OBTENUS PAR EXPLOITATION DU FICHIER NATIONAL DES ACCIDENTS CORPORELS DE LA CIRCULATION ROUTIERE ETABLI A PARTIR DES INFORMATIONS SUR SUPPORT INFORMATIQUE TRANSMISES AU SETRA PAR LES SERVICES DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET DE LA POLICE NATIONALE.

NOUS ATTIRONS L'ATTENTION DU LECTEUR SUR LES DIFFICULTES D'INTERPRETATION INHERENTES A CERTAINES DONNEES QUI NECESSITENT DES PRECAUTIONS PARTICULIERES, NOTAMMENT EN CAS DE CROISEMENT OU DE CALCUL DE TAUX. EN PARTICULIER LE NOMBRE D'INDEMNES (ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, D'IMPLIQUES) EST INDIQUE DANS LE PRESENT DOCUMENT, MAIS IL FAUT SAVOIR QUE SEULE LA GENDARMERIE NATIONALE ENREGISTRE CES INFORMATIONS DE MANIERE SYSTEMATIQUE; LA POLICE NATIONALE N' INDIQUANT DANS LA RUBRIQUE "INDEMNES" QUE LES CONDUCTEURS ET LES PIETONS.

SI VOUS NE TROUVEZ PAS DANS CETTE BROCHURE LES RENSEIGNEMENTS DONT VOUS AVEZ BESOIN, TRANSMETTEZ-NOUS VOS DEMANDES. NOUS DISPOSONS D'UN SYSTEME CONVERSATIONNEL D' INTERROGATION DE FICHIERS.

TEL : (1) 42.31.33.69 OU 42.31.33.80